

Brussels, May 1965
P-43/65

INFORMATION MEMO

Statistical Office publishes first survey based on
harmonized wage statistics in the six Common Market countries

The Statistical Office of the European Communities has, since the creation of the Common Market, done a considerable amount of work on wage statistics. The work has two interrelated aims: to compile recent Community statistics analysing more closely employers' wage costs and workers' incomes; and to standardize the wage statistics already compiled in the various countries.

Numerous statistical digests have been published, covering the period from 1953/54 on, for the coal and steel industries and from 1959 for other manufacturing industries. Standardization of wage statistics in the various countries called for considerable efforts by the national statistical offices; extensive changes had to be made to traditional types of survey, which differ appreciably from one country to another by their methods, industries considered, frequency, definitions, etc.

The work of standardization has now been done, and the Statistical Office of the European Communities has recently published the first standardized survey on the gross hourly earnings of industrial workers in the EEC⁽¹⁾. The inquiry refers to April 1964 and will be repeated every six months in April and October. The results will be published regularly in the Social Statistics series of the Statistical Office of the European Communities. It is expected that once the necessary experience is acquired, the time needed to collect, process and print the data will be gradually reduced so that the results can be made available promptly. The main aim is to make it possible to bring surveys of wage costs and workers' incomes up to date more rapidly, although the surveys will be more searching and comprehensive.

The results of this initial survey already permit some interesting observations: a comparison between industrial concerns with regard to the average hourly wage shows a considerable degree of uniformity in the various countries.

From the Community standpoint this fact is particularly significant; it is tangible evidence of an alignment of the six countries' economies, the harmonious development of which is one of the chief aims of the European Communities.

(1) cf. Social Statistics No. 3/1965, Statistical Office of the European Communities.

C. E. E.
PORTE-PAROLE
de la Commission

E W G
SPRECHER
der Kommission

C. E. E.
PORTAVOCE
della Commissione

E. E. G.
WOCRDVOERDER
van de Commissie

Bruxelles, mai 1965

P-43/65

NOTE D'INFORMATION

L'harmonisation des statistiques des rémunérations dans les six pays
du Marché commun

L'Office statistique des Communautés européennes a entrepris depuis la création du Marché commun d'importants travaux en matière de statistiques des salaires qui suivent deux idées directrices se rejoignant d'une part établir de nouvelles statistiques communautaires destinées à approfondir l'étude des rémunérations sous l'angle des coûts salariaux pour les entrepreneurs et des revenus des travailleurs et d'autre part harmoniser les statistiques des salaires existant déjà dans les divers pays.

L'établissement de nouvelles statistiques a donné lieu à une masse de publications qui couvrent la période postérieure à 1953-54 pour l'industrie du charbon et de l'acier et à 1959 pour les autres industries manufacturières. L'harmonisation des statistiques des salaires des divers pays a exigé un notable effort de la part des services nationaux de statistiques, qui ont dû apporter d'importantes modifications aux relevés courants traditionnels, qui différaient notablement d'un pays à l'autre tant en ce qui concerne les méthodes adoptées qu'à l'égard des industries considérées, de la périodicité des enquêtes, des définitions, etc.

Cette œuvre d'harmonisation est désormais accomplie: l'Office statistique des Communautés européennes a publié en effet ces jours-ci les résultats de la première enquête harmonisée sur les rémunérations horaires brutes des ouvriers dans les industries de la CEE (1). Cette enquête se réfère à avril 1964 et sera répétée systématiquement avec une périodicité semestrielle (avril et octobre de chaque année). Les résultats seront publiés régulièrement dans la série "Statistiques sociales" de l'Office statistique des Communautés européennes et l'on peut prévoir dès maintenant qu'après la phase de rodage le délai nécessaire pour rassembler, élaborer et éditer les données sera progressivement raccourci de manière à pouvoir disposer au plus tôt des publications.

Le principal objectif de ces statistiques sera en effet de permettre une mise à jour plus rapide des enquêtes systématiques sur les coûts des salaires et sur les revenus des ouvriers, qui sont plus approfondies et complètes, mais, de ce fait même, moins rapidement disponibles.

./. .

(1) Cfr. Statistiques sociales n. 3 - 1965, de l'Office statistique des Communautés euronéennes

Déjà les résultats de cette première enquête permettent de toute façon d'intéressantes constatations: un examen comparatif de la position relative des diverses industries par rapport aux autres - en ce qui concerne la rémunération horaire moyenne des ouvriers - révèle une structure sensiblement homogène dans les divers pays.

Du point de vue communautaire cette constatation revêt une signification particulière en mettant en évidence, sur la base de données de fait d'ordre statistique, le caractère unitaire des économies des six pays, dont l'harmonieux développement constitue l'un des objectifs fondamentaux des Communautés européennes.